

Le magazine de Pont-Péan

MUNICIPALITÉ - PENSER L'AVENIR - VIVRE À PONT-PÉAN

INONDATIONS À PONT-PÉAN

Une mobilisation sans précédent

MOBILITÉS

Création d'une aire de covoiturage

SOLIDARITÉ

Focus sur la Banque alimentaire

© Ville de Pont-Péan

www.pontpean.fr

N° 171
FÉVRIER
2025



Dominique Jacq
Adjoint en charge de la solidarité
Correspondant Défense

ÉDITO

Chères Pont-Péannaises, chers Pont-Péannais,

Voilà que nous laissons l'année 2024 derrière nous avec ses tumultes de tous ordres .

Puisse 2025 être une année plus sereine et plus douce .

Pourtant, elle a commencé bien tristement pour bons nombres d'habitants impactés directement sur le territoire de la commune par la montée des eaux liée aux intempéries . Ce fût ainsi début janvier alors que les précipitations se sont faites plus abondantes atteignant une intensité telle que plusieurs cours d'eau n'ont pu absorber les flux tandis que les champs ou jardins étaient asphyxiés ne pouvant engorger tant d'eau .

Ce sont trente-sept habitations qui furent directement impactées à tel point que la vie courante était devenue compliquée .

Les services communaux sont intervenus rapidement répondant à chaque signalement, tantôt apportant des parpaings pour mettre meubles ou autres objets en sécurité, tantôt prenant en charge des personnes et animaux afin de les mettre en situation d'abri . Les agents des différents services sont restés attentifs à la situation tandis que les élus ont pris contact avec les victimes de ces intempéries Un suivi permanent a été instauré entre la municipalité et toute sollicitation parvenue .

Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle afin d'aider les victimes a été sollicitée par le Maire . Fort heureusement, aucun préjudice physique n'a été constaté même si nous sommes conscients de l'impact moral . L'ensemble des élus tient à assurer les citoyennes et citoyens victimes de ces montées d'eau de sa solidarité permanente .

Mais cette année sera aussi la poursuite des actions préventives en termes de sécurité routière puisque la commune de Pont Péan sera désormais soumise à la vitesse de 30 km/h sur l'ensemble de son territoire . En effet, nous sommes soucieux de la sécurité des uns et des autres .

Ceci passe par la réduction de la vitesse des véhicules et même si le relevé des vitesses sur la commune ne révèle pas de dépassement constant et majeur, nous devons être vigilants afin que chacun (vélos, piétons...) se sente en sécurité . La commune prend ainsi ses responsabilités et désormais un seuil juridique commun peut être pris en considération par les autorités intervenantes .

Il s'agit là aussi du vivre ensemble et donc de solidarité .

Ainsi peut-être que 2025 que je vous souhaite adoucie soit meilleure que 2024 .

Dominique Jacq

Adjoint en charge de la solidarité, correspondant Défense

CONSEILS MUNICIPAUX



EN DIRECT

Suivez les conseils municipaux en mairie

Tous les conseils sont
ouverts au public

Suivez les conseils muni- cipaux en direct en Face- book live :

@VilledPontPean

Les séances du conseil municipal sont filmées.

Lors du conseil municipal,
les prises de vue et leur
diffusion sont soumises au
respect du droit à l'image
de chacun.

SOMMAIRE

MUNICIPALITÉ

- ÉDITO - p.02
- EXPRESSION POLITIQUE - p.04
- L'ESSENTIEL DU CONSEIL MUNICIPAL - p.05
- DOSSIER/ Retour sur les inondations - p.06



PENSER L'AVENIR

- p.08 - DÉMOCRATIE LOCALE/ "Nos lieux communs"
- p.09 - MOBILITÉS/ Création d'une aire de covoiturage
- p.10 - URBANISME/ Révision du SCoT
- p.11 - DÉCHETS/ Composteur collectif
- P. 12 - PROJETS/ Travaux de préparation du coulage de la dalle
- p.13 - SOLIDARITÉ/ Focus sur la Banque alimentaire
- p.14 - ÉDUCATION/ Les inscriptions pour la rentrée

VIVRE À PONT-PÉAN

- À L'ÉCOLE/ Plantation d'une haie bocagère - p.15
- CULTURE/ Musique sur la Rive Sud - p.16
- CULTURE/ Médiathèque - p.17
- CULTURE/ Espace Beausoleil - p.18
- ASSOCIATIONS - p.19
- VIE ÉCONOMIQUE - p.21
- GALERIE / Retour en images - p.22
- INFORMATIONS PRATIQUES - p.23
- AGENDA - p.24



EXPRESSION DE LA MAJORITÉ

Notre commune, comme beaucoup de communes du bassin de la Vilaine, a connu 2 épisodes de crues sur le mois de janvier. Ces inondations ont touché 37 foyers, 3 entreprises et ont

coupé plusieurs routes, amenant nombre d'habitants à faire un détour pour rejoindre leur lieu de travail. Les élus de notre groupe tiennent à remercier les agents municipaux ainsi que les nombreux habitants qui se sont mobilisés pour venir en aide (rehaussement des meubles et nettoyage) aux familles confrontées aux inondations. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle va permettre la prise en charge des dégâts par les assurances.

Tout en reconnaissant l'appui de l'Etat et de ses services à la commune dans la gestion de cette crise liée aux inondations, nous ne pouvons que regretter le choix du Ministre de l'Intérieur de faire appel de la décision de justice du Tribunal Administratif du 6 novembre 2024 qui enjoint l'Etat de réexaminer la demande de la commune de Pont-Péan dans le dossier concernant les sécheresses de 2016 et 2018. Les catastrophes naturelles doivent être traitées de la même façon, qu'elles soient spectaculaires, comme lors d'inondations, ou plus invisibles comme pour les dommages causés à certaines habitations par le phénomène de retrait gonflement d'argiles.

Après de multiples rebondissements et changements de Gouvernement, le Budget 2025 de l'Etat a été approuvé le 5 février avec une Loi de Finances adoptée via l'article 49.3 de la Constitution engageant la responsabilité du Gouvernement. Ce budget d'austérité aura des conséquences pour les collectivités territoriales amenées

EXPRESSION DE LA MINORITÉ

A sa création, l'espace Beausoleil devait servir de salle des fêtes disponible aux pontpéannais. Nous constatons depuis quelques années que cet espace, largement financé par ses habitants, se transforme en

salle de spectacle exclusive et son accès en devient de plus en plus difficile. Depuis septembre dernier la gratuité annuelle dont bénéficient les associations est réduite. La salle DANYCAN est désormais réservée aux manifestations regroupant plus de 100 personnes. S'il ne fallait raisonner qu'en termes d'économie, que resterait-il de la programmation culturelle et des résidences d'artistes ? ! Comment imaginer dépenser des

à participer au redressement des comptes publics qui se sont fortement dégradés depuis 7 années. A travers diverses mesures, l'effort financier demandé aux collectivités locales dépasse les 5 milliards d'euros sur l'année 2025 sachant que certaines mesures auront des conséquences sur les 3 années suivantes. Rien que sur les hausses de cotisation employeur, le coût pour notre commune amène un surcoût de 33 000 € en 2025. En effet, par décret et sans concertation avec les collectivités, le Gouvernement vient de décider d'une hausse massive des cotisations employeurs pour la retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL) en échelonnant cette hausse sur 4 années. Cette hausse représente une perte nette de 22 500 € pour notre commune en 2025 et elle sera de 90 000 € à partir de 2028, correspondant à 5% du coût de la masse salariale. L'Association des Maires de France critique durement cette décision car elle représente ni plus ni moins qu'un vol des ressources des collectivités. En 50 ans, la CNRACL, caisse du régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, très mal géré par l'Etat, a versé 100 milliards d'euros aux autres régimes de retraite et continue à le faire alors même qu'elle est déficitaire. Voilà donc une nouvelle dépense imposée aux collectivités au détriment des priorités de l'action locale et dans des proportions encore plus pénalisantes que les ponctions financières déjà prévues dans le budget 2025. Notre commune, comme d'autres communes, va devoir payer la mauvaise gestion de ce régime par l'Etat.

Les élus de la liste Nouvel Élan pour Pont-Péan
<https://www.facebook.com/nouvelelanpontpean/>

millions d'euros pour une médiathèque et chipoter pour aider les associations qui font vivre la cité.

Pendant des décennies le comité des fêtes a entretenu le terrain du Tellé permettant aux associations ou aux familles d'avoir un espace champêtre pour se réunir. Le projet métropolitain sur l'aménagement de cet espace pourrait effacer cette histoire et priver les pontpéannais d'un lieu de respiration. Nous soutenons le projet du comité des fêtes qui souhaite conserver un espace réservé tout en ne s'opposant pas au projet métropolitain sur la surface restante.

Les élus de la liste L'avenir avec vous Pont-Péan
laveniravecvous.pontpean@gmail.com
<https://laveniravecvous.blogspot.com>

Inondations?

Indice intensification régime des pluies, régression prairie au profit des cultures, de celle toujours active du bocage. Impact diffus de l'évolution de l'agriculture et du massacre Zones humides.

Évelyne Ollivier-Lorphelin

https://capsentis.tv/blogs/chroniques_pont_peannaises/inondations/

CONSEILS MUNICIPAUX

L'ESSENTIEL
DES CONSEILS MUNICIPAUX

© Freepik

9 DÉCEMBRE 2024

**Aménagement du territoire
Mise en concordance du cahier des charges du lotissement « Bellevue » avec le PLUI de Rennes Métropole.**

Le conseil municipal approuve la mise en concordance du cahier des charges du lotissement « Bellevue » avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tel annexé.

> vote à l'unanimité

**Aménagement du territoire
Sentier de randonnée "Chemin de la Vigne" Convention de passage SCI Pont-Péan**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de passage ci-annexée avec la SCI PONT-PEAN, ainsi que tous les documents nécessaires.

> vote à l'unanimité

**Aménagement du territoire
Foncier - Propriété 5 rue de la Rivaudière - Acquisition et mise en réserve par Rennes Métropole - Convention entre la commune et Rennes Métropole**

Les membres du conseil municipal approuvent les termes de la convention à intervenir entre Rennes Métropole et la commune de Pont-Péan relative à la mise en réserve de la propriété sise 5 rue de Rivaudière cadastrée AJ 412 pour une durée de 5 ans.

> vote à l'unanimité

**Éducation
Renouvellement convention
Tarification sociale et avenant Egalim**

Le conseil municipal renouvelle la tarification sociale à 1€ à compter de ce jour, pour une durée illimitée jusqu'à une prochaine révision des tarifs. Il renouvelle aussi la convention au dispositif de « tarification sociale des cantines » de l'État.

> vote à l'unanimité

Culture**Projet résidence compagnie « théâtre de papier »**

Les villes de Lailly, Pont-Péan, Bruz et Chartres-de-Bretagne souhaiteraient s'allier pour la mise en œuvre d'une résidence mission sur les territoires des 4 communes avec la compagnie Le Théâtre de Papier, en 2025 et 2026 qui propose des créations jeune et tout public à partir de contes classiques, mis en résonance avec le monde contemporain, sur un mode décalé et ludique.

Le conseil municipal approuve le projet résidence avec la compagnie « Le Théâtre de Papier ».

> vote à l'unanimité

13 JANVIER 2025

**Intercommunalité
Rennes Métropole. Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets portant sur l'année 2023.**

Rapportée à la population dite municipale, la production de déchet par habitant atteint les 446 kg/hab. Cette production est en baisse de 11 kg par rapport à 2022 et en baisse de 23 kg comparée à l'année 2019.

Les membres du conseil municipal prennent acte de ce rapport d'activité.

**Intercommunalité
École de musique intercommunale sur la Rive Sud. Rapport d'activités 2023-2024**

Afin de rayonner au sein du territoire et hors les murs, Musique sur la Rive Sud a organisé ou participé à 54 événements musicaux : 27 auditions sous forme d'auditions de classes ou de "Tutti instrument", 24 concerts, 3 conférences musicales, rassemblements, rencontres et

EAC. On note également 17 animations avec les médiathèques autour de lecture musicale et d'atelier de découverte.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

Éducation**Groupe scolaire Lucie Aubrac - Organisation du temps scolaire**

Le conseil municipal maintient l'organisation scolaire sur un rythme dérogatoire de 4 jours scolaires.

> 20 voix pour / 1 abstention

Finances**Demande de subvention au titre de la Dotation Soutien à l'Investissement Local DSIL et du Fonds Verts pour le projet de végétalisation de cour d'école du groupe scolaire Lucie Aubrac**

La municipalité a pour projet de désimpermeabiliser les cours d'école du groupe scolaire Lucie Aubrac après avoir considéré qu'elles doivent être des espaces de respiration indispensables à la vie scolaire, alors qu'aujourd'hui, elles sont très minérales et n'encouragent pas à des usages et des activités diversifiées.

Les membres du conseil municipal sollicitent une subvention :

- Au titre de la DSIL (montant 30 % du montant HT de la dépense) soit 68 040 €

- Au titre du fonds verts (montant 50 % du montant HT de la dépense) soit 113 400 €.

> vote à l'unanimité

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux sur : www.pontpean.fr



DOSSIER

INONDATIONS : RETOUR SUR LES ÉVÈNEMENTS

©Ville de Pont-Péan

Les inondations exceptionnelles qui ont frappé Pont-Péan en janvier 2025 resteront gravées dans la mémoire collective. Deux épisodes de crues, du 9 au 11 janvier puis du 25 janvier au 1er février, ont lourdement impacté la commune, avec un niveau d'eau supérieur à celui des inondations de 2001. Cet évènement climatique inédit par son ampleur, a mis en lumière l'engagement total des élus et des agents de la commune, mais aussi l'extraordinaire solidarité des Pont-Péannais.e.s.



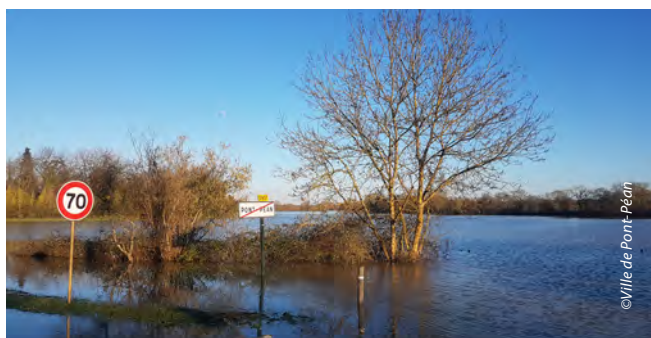
©Ville de Pont-Péan



Pont-Péan a activé son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) le dimanche 26 janvier 2025, permettant une coordination efficace entre les services municipaux, l'État, les secours et les bénévoles. Les élus et les agents municipaux ont joué un rôle central dans la gestion de cette

crise, orchestrant les interventions pour venir en aide aux sinistrés, les écoutant, les soutenant et organisant le nettoyage des logements impactés par les crues.

Trente-sept habitations ont été touchées, nécessitant la prise d'arrêtés d'évacuation et l'intervention des pompiers pour secourir des habitants en difficulté. L'inondation de plusieurs routes, notamment la RD 36, la RD 837 et la route de la Salle, a temporairement isolé Pont-Péan, compliquant les opérations de secours et d'assistance. Dans ce contexte, les services techniques de la commune se sont mobilisés sans relâche : acheminement de parpaings pour protéger les habitations, mise en hauteur des meubles et sauvetage d'animaux pris au piège par la crue (poules, chèvres, moutons). Leur engagement constant a permis d'atténuer les conséquences du sinistre et d'apporter un appui logistique essentiel aux sinistrés.



©Ville de Pont-Péan

Parallèlement, les agents municipaux ont organisé l'accueil des sinistrés en mettant en place un centre d'hébergement au complexe sportif Jacques Gourdais, offrant un refuge et une assistance aux familles évacuées. Ils ont également supervisé le déménagement d'urgence de la médiathèque afin de préserver une partie du patrimoine communal.



©Ville de Pont-Péan

Face à l'ampleur du sinistre, la solidarité des habitants a été remarquable. Plus de 130 volontaires se sont spontanément manifestés auprès de la mairie pour participer aux opérations de nettoyage et accompagner les familles sinistrées. Cette mobilisation exemplaire a permis d'apporter un soutien précieux aux foyers les plus touchés. La municipalité est fière de cet élan de solidarité et remercie chaleureusement tous les bénévoles pour leur engagement et leur aide précieuse.



L'après-inondation a été marqué par des travaux de nettoyage d'envergure et des démarches administratives pour obtenir la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, condition essentielle à l'indemnisation des sinistrés. Le reméandrage du Tellé, réalisé en amont, a sans doute joué un rôle dans la limitation des dégâts en favorisant une meilleure absorption des eaux de crue.

Reconnaissance officielle de l'état de catastrophe naturelle

L'état de catastrophe naturelle a été officiellement reconnu par un arrêté ministériel du 6 février 2025, publié au Journal Officiel le 9 février 2025. Cette reconnaissance est une étape essentielle pour les sinistrés, car elle leur permet d'accéder aux dispositifs d'indemnisation prévus par leurs contrats d'assurance pour les dommages subis sur leurs biens assurés. Les habitants concernés disposent d'un délai de 30 jours à compter de la publication de l'arrêté pour déclarer leur sinistre à leur assurance, soit jusqu'au dimanche 9 mars 2025 inclus.

Bien que cette épreuve ait été dramatique, elle a renforcé le lien entre les habitants, illustrant l'entraide et la résilience de la commune face à une situation exceptionnelle. L'implication sans faille des élus et des agents municipaux a été déterminante pour gérer cette crise et accompagner la population avec efficacité et bienveillance.



Le sens de l'engagement :

Christophe Jan, agent des services techniques de Pont-Péan, a fait preuve d'une mobilisation exemplaire lors des inondations de janvier 2024. Grâce à son expérience des crues de 2001, il a su anticiper les risques et intervenir efficacement pour aider les habitants touchés.

"Dès les premières alertes, je me suis rendu auprès des riverains les plus exposés. Avec Samuel Nourry, directeur des services techniques et les collègues, nous avons distribué près de 600 parpaings pour protéger les habitations. Lorsque la RD 36 vers Saint-Erblon a été coupée, j'ai réagi rapidement et contribué à la gestion de la crise.

En appui aux pompiers, on a participé à l'évacuation des habitants et de leurs biens. Lors du premier épisode d'inondation, j'ai également aidé au sauvetage d'animaux, notamment des poules, des chèvres et des moutons.

Après la décrue, j'ai poursuivi mon engagement en prenant part aux travaux de curage des fossés. Notre action a permis de limiter les impacts des inondations sur la commune."

NOS LIEUX COMMUNS



L'avenir de l'ancien terrain de Sprint Cross de Pont-Péan se construit ensemble

À Pont-Péan, l'ancien terrain de Sprint Cross, riche en biodiversité et en potentiel écologique, fait l'objet d'une transformation ambitieuse portée par une démarche participative citoyenne. Depuis plusieurs semaines, habitants, élus et experts travaillent main dans la main pour imaginer l'avenir de ce site emblématique.

Une mobilisation citoyenne remarquable autour d'un projet collaboratif

Dans le cadre de l'appel à projets « Nos lieux communs » de Rennes Métropole, les pontpéanais se sont fortement mobilisés. Quatre rencontres citoyennes ont déjà eu lieu, rassemblant des habitants et des bénévoles de plusieurs associations motivés par la préservation de cet espace naturel et déterminés à contribuer à la cohésion sociale sur notre territoire. Les participants ont exploré la zone humide attenante, échangé avec des experts en biodiversité et partagé leurs idées pour faire de ce lieu un espace collectif, inclusif et de partage.

Un projet autour d'un espace naturel, culturel et du vivre-ensemble qui fédère

La démarche vise à co-construire un projet qui conjugue respect de l'environnement, innovation sociale et dynamisme local. Parmi les idées évoquées : restaurer la zone humide pour en faire un refuge pour la biodiversité, créer un corridor écologique et connecter les chemins de randonnée environnants pour devenir un lieu ouvert et de passage. Réaménager le bâti existant, créer un théâtre de verdure et un espace de vie dédié à l'éducation, à la convivialité et propice aux activités créatives et culturelles pour promouvoir la mixité et les rencontres est également une volonté partagée par l'ensemble des acteurs du projet.

Naissance d'un collectif citoyen pour piloter le projet

Lors du dernier rendez-vous, les bases d'un collectif citoyen ont été posées. Une charte est en cours de rédaction pour formaliser les valeurs, objectifs et engagements communs. Ce collectif aura pour mission de piloter le projet, de suivre sa mise en œuvre et de garantir sa pérennité.



Le vote citoyen : faites entendre votre voix !

La prochaine étape cruciale sera le vote citoyen, qui se tiendra du 19 mai au 8 juin 2025. Tous les habitants de Rennes Métropole pourront participer en votant via la plateforme numérique La Fabrique Citoyenne. Cette étape déterminera les projets retenus pour bénéficier des financements et se concrétiser. Nous comptons sur votre soutien !

Inauguration du parc des Galibots :



Le collectif d'habitants du quartier des rues Bruyères, Genêts et Pins, derrière la mairie, finalise la réalisation d'un espace de détente sur la parcelle en herbe à l'entrée de leur lotissement.

En effet, ce projet d'un boulo-drome et d'un aménagement de jeux pour des jeunes enfants avait été lauréat au printemps 2024 du dernier budget participatif de la commune.

Le résultat est bluffant. Une dizaine d'habitants, très

bricoleurs, ont conçu et construit plusieurs jeux (tunnel, pas japonais, passerelle, bibliothèque, cabane, pyramide de pneus) en ayant la préoccupation de recycler beaucoup de fournitures. Les services techniques ont apporté leur appui, et ce nouvel équipement est désormais homologué.

L'inauguration du samedi 29 mars à 11h sera l'occasion de découvrir ce nouveau petit parc de jeux très coloré, qui a été baptisé « Parc des Galibots » en clin d'œil à l'histoire de Pont-Péan puisqu'il s'agissait des enfants travaillant dans les mines.

MOBILITÉS

UNE NOUVELLE AIRE DE COVOITURAGE

Une nouvelle aire de covoiturage sur la RD36 : au service de la mobilité durable

Le passage à 30 km/h dans notre commune a débuté en février, après un retard dû à la mobilisation des services voirie lors des inondations. L'ensemble du dispositif – adaptation de la signalisation, marquage des ellipses et modification du régime des priorités – est en place. Une période d'adaptation et d'observation commence, et nous appelons chacun à adapter sa vitesse et à être attentif aux piétons, cyclistes et autres automobilistes.

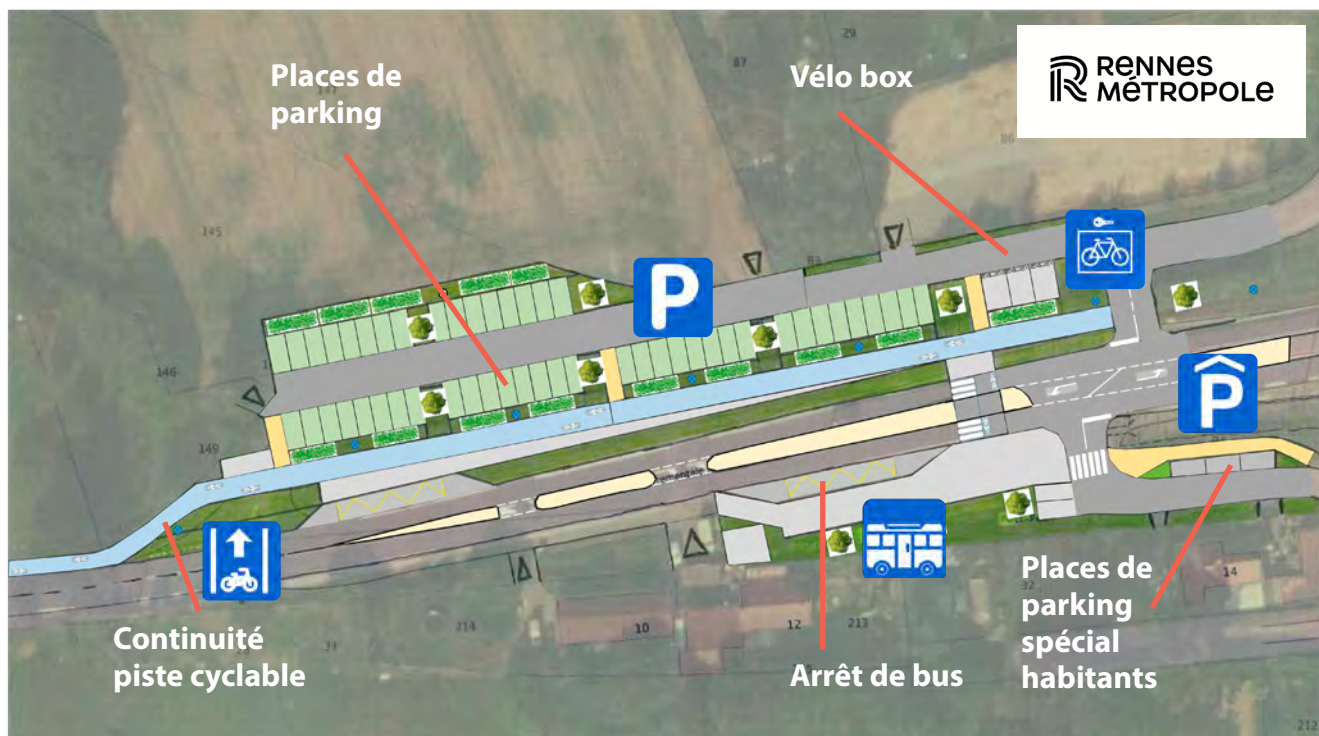
Dans cette dynamique d'apaisement de la circulation et d'encouragement aux mobilités durables, **Rennes Métropole poursuit son engagement en faveur des alternatives à la voiture individuelle.** La direction de la voirie de la plateforme Sud va ainsi créer une aire de covoiturage au niveau de l'échangeur de la RN 137. Cette infrastructure, conçue pour favoriser le partage des trajets, proposera 26 places de stationnement dans un premier temps, avant d'être étendue à 52 places après bilan.

Le covoiturage réduit les émissions de CO₂, désengorge les axes routiers et offre une solution économique aux usagers en partageant les coûts de transport. Il renforce également le lien social entre les habitants et les travailleurs du secteur.

En 2025, la STAR testera une application permettant la rémunération des covoitureurs, ajoutant un nouvel atout à ce mode de transport. Par ailleurs, un arrêt de bus pour la ligne 79 et un futur parking vélo compléteront cette aire. Pour garantir la sécurité des usagers, des caméras de vidéoprotection seront installées.

Cette aire de covoiturage, prévue pour le printemps 2025, est un pas concret vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement. Adoptons ensemble ces nouvelles habitudes pour un territoire plus durable et solidaire.

Plan de la nouvelle aire de covoiturage :



URBANISME, TRAVAUX ET CADRE DE VIE

LA RÉVISION DU SCOT

Le Pays de Rennes a engagé l'évolution du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) au moyen de plusieurs procédures concomitantes et complémentaires :

- Une révision générale, pour tenir compte des évolutions du cadre législatif et des nouveaux enjeux à prendre en compte;
- Une modification simplifiée pour intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dans les délais fixés par la loi;
- Une modification n°3 ciblée sur le volet commerce, portant sur un ajustement interne, sans impact sur l'économie générale du projet.
- Pour la modification simplifiée du SCoT, il s'agit d'intégrer les objectifs de réduction du rythme de l'artificialisation fixés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), afin de se conformer aux exigences de la loi Climat et Résilience d'août 2021. En effet, la modification du SRADDET intègre, entre autres, à l'échelle régionale, la déclinaison et la territorialisation, entre les différents territoires de SCoT bretons, de l'objectif de réduction de -50% de la consommation foncière pour la décennie 2021-2031 par rapport à celle observée entre

2011 et 2021. À l'issue du dialogue entre territoires de SCoT bretons, le Pays de Rennes dispose de sa propre enveloppe chiffrée d'urbanisation maximale pour la période 2021-2031. Dans ce cadre, une enveloppe de 992 ha lui a été allouée.

- Pour la modification n°3 du SCoT, il s'agit d'adapter le DAC afin de réinterroger la répartition des droits à construire des surfaces commerciales, notamment du fait de l'abandon de certains projets et d'ajuster les périmètres et les vocations (développement / modernisation / mutation) de certaines Zones d'Aménagement Commercial (ZACom). Cette modification concerne ainsi 5 ZACom sur les 21 définies sur le Pays de Rennes. Elle a notamment pour objectif de permettre d'engager la transformation urbaine, environnementale et commerciale de certains sites majeurs du cœur de métropole, dans une approche dépassant la seule thématique du commerce. Elle doit également permettre de mettre en œuvre les objectifs portés par la modification n°2 du SCoT sur la ZACom de la Route du Meuble – séquence Nord, sur les nouveaux secteurs de développement et de modernisation de cette ZACom.

Rappel à la loi : divagations et déjections canines à Pont- Péan



Laisser les déjections de son chien sur l'espace public peut coûter jusqu'à 135 € d'amende. Des distributeurs de sacs sont à votre disposition dans plusieurs endroits de la commune.

Ville de
Pont-Péan

À Pont-Péan, nous souhaitons préserver un cadre de vie propre et agréable pour tous. La divagation des chiens et les déjections non ramassées restent des préoccupations importantes.

Divagation des chiens : Selon l'article L.211-23 du Code rural, un chien est considéré en état de divagation s'il est sans surveillance à plus de 100 mètres de son maître ou errant seul. Tout chien trouvé en liberté peut être capturé et conduit en fourrière.

Déjections canines : Laisser les excréments de son animal sur l'espace public est une infraction passible d'une amende allant jusqu'à 135 €. Pour vous aider, des distributeurs de sacs sont disponibles à plusieurs endroits de la commune.

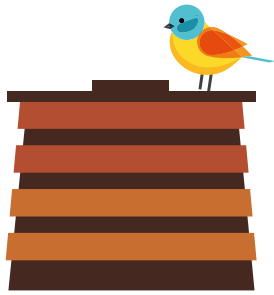
Merci à tous les propriétaires de chiens de faire preuve de civisme pour le bien-être de tous !



DÉCHETS

UNE NOUVELLE AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGÉE

Installation de aires de compostage partagé à Pont-Péan : une nouvelle étape pour le tri des déchets



Depuis la fin de l'année 2024, Pont-Péan accueille ses premiers aires de compostage partagé, installés par Rennes Métropole. Cette initiative s'inscrit dans une politique globale de tri des biodéchets et de réduction des déchets

ménagers, facilitant ainsi l'engagement des habitants dans une démarche écologique concrète.

Le compostage partagé permet de valoriser les déchets alimentaires tout en réduisant leur volume dans les ordures ménagères. Désormais, les résidents en habitat collectif peuvent trier leurs épluchures, marc de café et autres biodéchets dans des espaces dédiés, situés au pied des immeubles. Ces aires de compostage partagé sont accessibles à tous et sont gérés par des référents bénévoles, formés pour assurer leur bon fonctionnement.

L'installation de ces équipements s'accompagne d'une phase d'information et de sensibilisation. Rennes Métropole organise ainsi des rencontres pour expliquer les bonnes pratiques et encourager la participation des habitants. L'objectif est d'instaurer un réflexe durable et efficace, en complément des autres dispositifs de tri déjà en place.



Quels sont les avantages du compostage :

Les avantages sont nombreux : diminution des déchets envoyés à l'incinération, réduction des émissions de CO2 liées à leur transport et production d'un compost naturel réutilisable dans les espaces verts. Ce dispositif s'inscrit pleinement dans la dynamique métropolitaine visant à diminuer de 12 % la production de déchets par habitant entre 2019 et 2030, soit une réduction de 57 kg/habitant.

Par ailleurs, l'objectif est d'atteindre 60 % de recyclage des déchets ménagers d'ici 2030, en améliorant le tri et en optimisant les filières de gestion des déchets.

QUE PEUT-ON COMPOSTER ?

DÉCHETS ADMIS



DÉCHETS REFUSÉS



COMMENT COMPOSTER ?

- 1 Je dépose mes apports dans le composteur (bac d'apport).

Je pense à fractionner au maximum les déchets pour faciliter la décomposition.



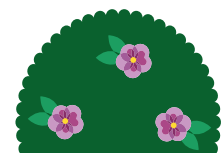
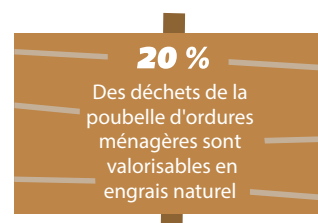
- 2 Je mélange la partie supérieure du bac d'apport avec la tige aérateur. Une aération régulière est nécessaire pour décomposer les matières organiques.



- 3 J'ajoute 3 ou 4 poignées de broyat nécessaires au bon équilibre du compost.



- 4 Je pense à fermer le couvercle.



PROJETS

TRAVAUX DE PRÉPARATION DU COULAGE DE LA DALLE

Les travaux du local technique enterré ont dû être décalé dans le temps, suite à la découverte de remblais de mauvaise qualité et de sols incohérents. une nouvelle phase de travaux s’amorce avec le coulage de la dalle de l’extension du bâtiment de la mine.

Bâtiment qui accueillera la future médiathèque de Pont-Péan, l’extension qui jouxte le bâtiment administratif de la mine, va prochainement sortir de terre. Jusqu’à présent, les étapes réalisées comprennent les fouilles et le coulage des massifs en béton, suite à la mise en place des inclusions destinées à renforcer le sol. Celles-ci, effectuées en décembre dernier, à l’aide d’une tarière creuse, assurent un confortement des sols avant fondations, notamment les longrines et les semelles, qui supporteront la dalle portée de la médiathèque.

Depuis, des fouilles complémentaires et des essais à la plaque ont été menés afin de vérifier la portance des sols. Ces tests ont validé la granulométrie et les masses de graves nécessaires au fond des fouilles pour garantir la stabilité des massifs.

En parallèle, malgré des conditions météorologiques peu favorables, les travaux à l’intérieur du bâtiment se sont poursuivis.

Ils ont consisté en la finalisation des fouilles, l’arrasement et l’ameublissement des sols pour respecter l’altimétrie demandée, et avant la mise en oeuvre du complexe de dallage.

Ce complexe comprend notamment le biocoffrage ©, un fond de coffrage en carton biodégradable, destiné à disparaître après le coulage du béton. Une membrane PVC a ensuite été posée et scotchée, avant l’installation des armatures métalliques sur l’ensemble de la surface, conformément aux exigences d’une dalle armée.

Les entreprises Rihet et Missenard, spécialisées dans les réseaux, interviendront pour poser les circuits de chauffage et d’électricité. Ces installations doivent être intégrées à la dalle avant son coulage.



© Ville de Pont-Péan



© Ville de Pont-Péan



© Droits réservés

Les inclusions ont été réalisées à l’aide d’une tarière creuse



© Ville de Pont-Péan

Installation du biocoffrage © et du revêtement en PVC



© Ville de Pont-Péan

Les travaux de réfection de la façade se poursuivent



**BANQUE
ALIMENTAIRE**

SOLIDARITÉ

FOCUS SUR LA BANQUE ALIMENTAIRE

©Droits réservés

La Banque alimentaire a organisé sa grande collecte nationale en novembre dernier. Si cette collecte est essentielle pour venir en aide aux plus démunis et répondre à une demande croissante de soutien, en particulier en période hivernale. Les bénévoles de la Banque alimentaire de Pont-Péan, sont mobilisés toute l'année pour épauler les plus fragiles.

Une hausse du nombre des bénéficiaires

La collecte annuelle de la banque alimentaire s'est déroulée en novembre dernier. Les fruits de cette collecte représentent 13 % du total de la distribution nationale. Chacun et chacune sait que le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter.

Ce sont 16 foyers composés de 24 adultes et 22 enfants qui, actuellement, bénéficient localement de la banque alimentaire chaque samedi matin.

Mais cette distribution ne peut se réaliser sans l'investissement permanent des bénévoles qui, pour certains distribuent mais pour d'autres se rendent à Pacé afin de prendre en charge les denrées qui se comptent par dizaines de kilos tous les quinze jours. La commune est solidaire et partenaire de l'unité départementale dont le siège se trouve à Pacé.

L'humain au cœur de l'action

Rien ne peut se faire sans la volonté, l'engagement des bénévoles qui véritablement font vivre cette offre de denrées pour ceux qui légalement et légitimement peuvent y prétendre.

Merci à eux pour leur engagement et leur savoir-faire. Les rencontres du samedi ne sont pas seulement des moments de délivrances de denrées mais véritablement des rencontres humaines et il n'est pas rare de voir l'émotion des uns et des autres dans l'échange. Les élus mais aussi toute l'équipe intervenante est animée par la notion d'engagement au bénéfice des autres ayant à l'esprit la conscience de l'égalité naturelle de toutes et tous dans cette société fondée sur le privilège. Merci aux donateurs pour leur solidarité concrète.

Paroles de bénévoles :

"Nous avons souhaité intégrer l'équipe de bénévoles de la Banque alimentaire en donnant de notre temps pour aider les personnes les plus démunies et pour se sentir utiles.

Nous avons été très bien accueillis par l'équipe déjà en place, qui a tout fait pour nous mettre à l'aise et nous a bien conseillés sur l'accueil à donner aux bénéficiaires.

La permanence a lieu tous les samedis de 9h à 11h suivant un planning établi en commun entre tous les bénévoles. Cela permet de conserver du lien social, d'échanger avec les bénéficiaires et de prendre conscience que certaines personnes n'ont pas accès à tout ce que nous avons la chance d'avoir."



©Ville de Pont-Péan



©Ville de Pont-Péan



©Ville de Pont-Péan

ÉDUCATION

IL TEMPS DE PENSER AUX INSCRIPTIONS

Pensez à inscrire votre enfant à l'école dès maintenant pour la rentrée prochaine.

Pour une première inscription au groupe scolaire Lucie Aubrac de Pont-Péan, les parents doivent obligatoirement réaliser une inscription auprès de la mairie, soit à l'accueil de la mairie, soit à partir du site internet www.pontpean.fr rubrique vos-démarches/enfance-education-jeunesse/

Dans les 2 cas, vous devrez remplir un questionnaire et fournir une copie :

- de la carte identité d'un des parents ;
- du livret de famille ;
- d'un justificatif de domicile (facture d'eau ou électricité de moins de 3 mois) ;

Afin de préparer la rentrée scolaire prochaine dans les meilleures conditions, l'école a besoin de connaître le nombre d'élèves qu'elle accueillera. L'inscription de votre enfant est donc à engager dès maintenant.

L'école est obligatoire à partir de 3 ans.

La scolarité est obligatoire, à partir de septembre 2025, pour les enfants nés en 2022.

Il n'y aura pas d'inscription possible pour les enfants en classe de Toute Petite Section, suite au choix de l'équipe pédagogique.

Une fois l'inscription effectuée pour un enfant en maternelle, la direction de l'école prendra contact avec les parents, en mai/juin, pour convenir d'un rendez-vous.

Pour une inscription en élémentaire, vous devrez prendre rendez-vous avec la direction de l'école : 02.99.52.84.05.

Pour les enfants déjà scolarisés à Pont-Péan en classe de Grande Section de maternelle, l'inscription en classe de CP est automatique. Vous n'avez aucune démarche à faire. Des portes ouvertes à l'école élémentaire seront organisées à la fin de l'année scolaire pour les futurs CP, mais également pour les futurs enfants en petite section.



La maison, notre première école

L'éducation commence bien avant l'école, à la maison, où les enfants développent leurs premières compétences et valeurs essentielles. Cet environnement sécurisant favorise la curiosité et l'apprentissage à travers les interactions quotidiennes, la lecture et les jeux éducatifs. Les parents, premiers éducateurs, jouent un rôle clé en transmettant des notions comme le respect et la responsabilité.



Pour accompagner au mieux leur enfant, ils peuvent :

- Créer un espace d'étude calme et adapté.
- Instaurer une routine pour les devoirs et les révisions.
- S'intéresser à ce qu'il apprend à l'école.
- Encourager la lecture et les discussions autour des livres.
- Explorer des ressources éducatives en ligne.
- Maintenir un dialogue régulier avec les enseignants.

En valorisant les efforts de leur enfant et en collaborant avec l'école, les parents contribuent à son épanouissement et à sa réussite.

À L'ÉCOLE

UNE HAIE BOCAGÈRE PLANTÉE PAR LES ENFANTS

Le groupe scolaire Lucie Aubrac est en effervescence ! Entre projets pédagogiques, aménagements verts et événements culturels, l'école offre une dynamique enrichissante pour ses élèves et la communauté.

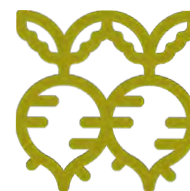
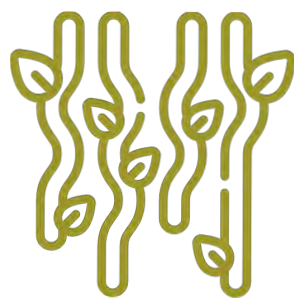
Le 2 décembre, les deux classes de CM2 de l'école Lucie Aubrac ont pris le chemin de la ferme de La Touche Audienne, d'Olivier Mosset, agriculteur spécialisé en maraîchage biologique. Dès le petit matin, les élèves se sont mis en route à pied, motivés par une mission précise : participer à la plantation d'une haie bocagère sur l'exploitation.

Ce projet est le fruit d'un partenariat initié par l'association « Des Enfants et des Arbres », qui œuvre chaque année pour sensibiliser les plus jeunes à la plantation de haies et à la préservation de la biodiversité. En amont de cette journée, Olivier Mosset s'était rendu à l'école. Lors de cette rencontre avec les élèves, il leur avait présenté son métier avec passion et expliqué l'importance des arbres dans les paysages ruraux, en insistant sur leurs nombreux bienfaits écologiques, tels que la protection de la faune, la lutte contre l'érosion des sols ou encore la régulation du climat.

Sur place, les enfants ont planté une centaine de jeunes plants, composés principalement d'espèces

comestibles. Cette activité leur a permis d'être au cœur d'un véritable travail d'équipe, rassemblant élèves, bénévoles et partenaires du projet dans une ambiance conviviale et collaborative. La plantation a également été enrichie par une animation pédagogique proposée par Mélissa Chapelain, de l'association Eau et Rivières de Bretagne, et financée par Eau de Vilaine. À travers des expériences et des jeux, les élèves ont pris le temps d'observer la nature et de découvrir les nombreux rôles du bocage pour l'environnement, comme la filtration de l'eau et l'accueil de la biodiversité.

En fin de journée, les enfants ont pu savourer des légumes fraîchement récoltés, cultivés par Olivier et sa femme Laurence. Ce moment gourmand a été une belle occasion de découvrir de nouvelles saveurs. Chacun est reparti avec des légumes tels qu'un radis ou une betterave, mais surtout avec la satisfaction d'avoir contribué à un projet écocitoyen porteur de sens. Une journée riche en apprentissages et en émotions, qui restera gravée dans leur mémoire.



MUSIQUE SUR LA RIVE SUD

IL SOUFFLE UN AIR NOUVEAU

MUSIQUE SUR LA RIVE SUD

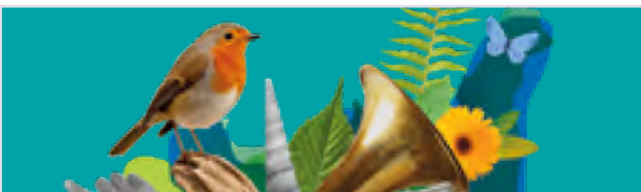


L'École de Musique Intercommunale Musique sur la Rive Sud, propose des cours sur la commune de Pont-Péan. Structurée sous statut de Syndicat Intercommunal, elle est l'Établissement public de référence en matière d'Enseignement Artistique. Le 26 mars, l'événement « Dernier Tango à Beausoleil » offrira une immersion dans les danses et musiques de salon, à l'Espace Beausoleil.

UNE ÉCOLE DE MUSIQUE SUR SIX COMMUNES

L'École de Musique Intercommunale Musique sur la Rive Sud est un établissement public d'enseignement artistique présent sur les communes de : Bourgbarré, Bruz, Laillé, Orgères, Pont-Péan et Saint-Erblon. Chaque lieu d'enseignement est identifié par pôle musical avec une thématique musicale propre.

L'école est ouverte à de nombreuses disciplines musicales et propose des parcours d'enseignements adaptés aux besoins et aux aspirations de chaque apprenant, qu'il soit débutant ou confirmé. Musique sur la Rive Sud est également présente dans les écoles élémentaires de son territoire dans le cadre de ses actions Musique à l'École.



PÔLE ACCOMPAGNEMENT SUR PONT-PÉAN À L'ESPACE BEAUSOLEIL

Le Pôle Accompagnement de l'école de musique est présent à l'Espace Beausoleil de Pont-Péan. Chaque année, l'offre de cours est renouvelée afin de répondre aux besoins des apprenants. Cette année, des cours de Piano ainsi que des ateliers de Guitare et de Ukulélé sont dispensés en salle Platine et permettent aux élèves de découvrir ou de perfectionner leur pratique musicale.



Chaque lundi soir, Nicolas Cuenot, musicien intervenant en milieu scolaire et professeur de l'école de musique, propose un atelier de Ukulélé à 19h30 ainsi que deux ateliers de Guitare de niveau débutant à confirmé, à 20h et 20h30.

Les mardis soir, à partir de 17h, Cécile Grelier, professeure de piano dispense des cours de piano pour tous les niveaux et âges.



PROGRAMME DES ANIMATIONS

DERNIER TANGO À BEAUSOLEIL



Comme tous les ans, Musique sur la Rive Sud propose une saison musicale variée. Elle offre aux élèves de l'école, ainsi qu'aux musiciens amateurs, l'opportunité de se produire lors d'événements. Auditions publiques, rencontres, festivals et concerts permettent de mettre en valeur le travail et la passion qui les animent.

Durant cette saison musicale, plusieurs événements ont lieu sur la commune de Pont-Péan, le prochain en date est intitulé « Dernier Tango à Beausoleil ». Vous pourrez le découvrir le mercredi 26 mars à l'Espace Beausoleil à 20h. Une (re) découverte des musiques et danses de salon qui ont conquis le monde telles que le tango, le cha-cha-cha, la salsa ou le swing. L'événement est tout public, gratuit, sur réservation. À venir dans la programmation, la venue des Musiques de Transmissions à l'Espace Beausoleil de Pont-Péan. Plus d'informations sur le site de l'école : www.musique-rivesud.fr

Infos pratiques :

Espace Simone Veil
6 bis rue des Planches
35170 Bruz
accueil@musique-rivesud.fr
02 22 66 55 80

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE

PROGRAMME DES ANIMATIONS



Exposition du 4/02 au 29/03 : La médiathèque se transforme en cabinet de curiosités autour des premières tentatives d'animation des images. Venez découvrir dix objets emblématiques de l'avancée des techniques de cinéma.

Projection : Le 14/03 à 20h, à l'Espace Beausoleil – sur inscription - film tout public

LA CHAÎNE DU LIVRE : DE L'AUTEUR À L'ÉDITEUR



Rencontre avec Samuel Rouget (en partenariat avec Page 5) le samedi 26 avril de 10h à 12h30 : un atelier pour les 13 ans et plus, suivi d'une rencontre grand public pour des échanges en toute simplicité sur le métier d'auteur

Atelier sur inscription, plus d'information sur le portail

Rencontre avec Jean Poderos fondateur des éditions Courtes et Longues le mercredi 30 avril (après-midi) : un atelier pour les 8 -12 ans, suivi d'une rencontre grand public pour des échanges en toute simplicité sur le métier d'éditeur.

Atelier sur inscription, plus d'information sur le portail



Gratuit sur inscription

> Samedi 8 mars
10h (Tapis de lecture)

> Samedi 26 avril
10h

> Samedi 24 mai
10h
(En musique avec Rive Sud)

MAI : ÉCOLOGIE



Table thématique avec des ouvrages sur l'écologie Atelier « inventons nos vies bas carbone » le vendredi 16 mai en soirée : Un atelier original pour connaître les ordres de grandeur essentiels et imaginer ensemble des actions nécessaires, possibles et désirables pour le climat. Nous devons réduire notre empreinte carbone à grande vitesse mais comment y arriver ? l'atelier nous montre qu'on peut vivre mieux en répondant à l'urgence climatique et changer de regard sur ce qui compte vraiment.



LE NOUVEAU PORTAIL DU BLOPS

Fin 2024 les médiathèques du réseau BLOPS ont changé de logiciel afin de travailler sur le même et ainsi fusionner leurs bases de données.

Depuis le 1er janvier 2025, nous travaillons tous avec le même SIGB (Système de gestion de bibliothèque), ce qui permet à nos lecteurs de voir les collections de l'ensemble des médiathèques.

En effet nos catalogues ayant fusionné vous pouvez dorénavant voir les titres présents dans les cinq médiathèques via le site internet commun du réseau. Vous pourrez ainsi emprunter un livre dans une médiathèque en vous rendant sur place et en vous inscrivant, et via votre compte lecteur faire des réservations et prolongations.

Sur ce site internet ou portail vous avez accès à l'ensemble des informations pratiques (pré-inscription aux médiathèques et aux animations, quota et durée de prêts, horaires, ressources en ligne...) ainsi qu'au programme d'animations des médiathèques.

Infos pratiques :

18 route de Nantes
Tel : 02.99.52.80.53
mediatheque.accueil@pontpean.bzh

Horaires :

Mardi : 16h30 -18h30
Mercredi : 10h -12h et 14h -18h30
Jeudi : 16h30 -18h30
Samedi : 10h -12h

ESPACE BEAUSOLEIL

SAISON CULTURELLE 2024-2025

Pour finir l'hiver et démarrer le printemps nous vous proposons au menu un rendez-vous insolite réconfortant, une revisite de grand classique épicée, et un double plateau rock bien relevé ! Retrouvez toute la programmation sur www.espacebeausoleil.fr



RDV INSOLITE

LE RISOTTO DE STUTTGART

JEUDI 20 MARS / 19H30

CONCERT - DÉGUSTATION



Le Risotto de Stuttgart est un spectacle à la croisée du concert, du récit et de la cuisine. Hildebrandt y chantera ses chansons (et quelques mash-up bien sentis qui feront croiser Dominique A et The Cure ou Léo Ferré et Léonard Cohen), il y racontera ses histoires et ses dualités et il réalisera la recette en direct.

On mangera tous ensemble à la fin, un véritable happy end !

Attention jauge limitée !

Durée : 1h15

Tarif : 15€/11€/11€



DOUBLE PLATEAU ROCK : ONE RUSTY BAND + BLOYET BROTHERS

VENDREDI 25 AVRIL / 20H30

ROCK



Une soirée qui promet de secouer ! DU ROCK, DU ROCK, DU ROCK ! Le duo improbable One Rusty Band ouvrira le bal avec leur blues rock sauvage à mi-chemin entre Hendrix et Seasick Steeve, pour un voyage sonore et visuel avec les Instruments faits main de Greg, les percussions et les acrobaties de Léa. Les Bloyet Brothers prendront le relais avec leur cocktail organique, orgasmique, « original rock 70's » sur un fond de blues bien « badass ».

Durée : 2h30

Tarif : 10€/8€/7€



LES APÉROS TRAGÉDIES

CIE LE FESTIN DES IDIOTS

JEUDI 15 MAI / 20H30

PÔLE SUD/CHARTRES-DE-BRETAGNE

THÉÂTRE

 CHARTRES
DE BRETAGNE
**PÔLE
SUD**

Le temps d'une soirée, le public découvre ou redécouvre trois grands classiques du théâtre dans un spectacle aux allures de cabaret.

Chaque œuvre est revisitée de manière originale, le plus souvent avec humour. Une manière de réveiller la curiosité chez le spectateur, de ramener délicatement le goût du verbe, du drame et de la farce, et de faire entendre ces textes emblématiques au plus grand nombre. Le tout, accompagné d'un verre !

Spectacle en co-organisation avec le Pôle Sud.

Durée : 2 h - Tarif 15€/11€/11€/9€

POUR ACHETER VOS PLACES


www.espacebeausoleil.fr


02 99 05 75 63


espacebeausoleil@pontpean.bzh

ASSOCIATIONS

ELLES FONT BOUGER
PONT-PÉAN

LES ARTS MANIAQUES

Maniaques un jour, maniaques toujours ...



Comment faire plaisir à tout le monde, comment trouver une pièce qui fasse l'unanimité et dans laquelle toutes les comédiennes et tous les comédiens de la troupe pourront jouer.

Impossible me direz-vous ! Et bien impossible n'est pas Arts Maniaques et rendez-vous en mars 2025 avec non pas une mais deux comédies qui vous feront voyager de Venise à Stockholm en passant par Pont Péan.

Venise sous la Neige de Gilles Dyrek :

Entraînée par Christophe avec qui elle vient de se disputer Patricia arrive à un dîner entre amis où elle ne connaît personne. Comme elle ne dessert pas les dents on la prend pour une étrangère. A partir de là, tout part en catastrophe. Rires garantis.

Dancing Queen de Pipa Guillet :

Toute une famille se retrouve pour les obsèques de la femme de Jacques, c'est l'occasion pour chacun de régler ses comptes. La situation s'avère bien plus compliquée que prévue.

Infos pratiques :

Le samedi 1er mars 2025 à 20h30 et le dimanche 2 mars à 15h00 à l'Espace Beausoleil de Pont Péan.

Durée du spectacle : 2h15 avec entracte

Renseignements et réservations au 06.44.81.75.96 ou par email arts.maniaques@laposte.net

Réservation possible aussi sur notre site www.lesartsmaniaques.fr et sur HelloAsso- Les Arts Maniaques

Prix des places : 8 € (5 € moins de 12 ans)

KELC'H AL LANN

Erratum

Président de Kelc'h Al Lann, Philippe Desrez : 06 21 41 76 53

Mail : kelchallann@gmail.com / Site internet : <http://kelchallann.free.fr/>

<https://m.facebook.com/profile.php?id=100057489944896>

<https://www.instagram.com/kelchallann/>

LE CLUB DES AÎNÉS

En partance pour le
Cantal ...

Rejoignez le « Club des Aînés » tous les mardis dès 14h à Beausoleil. Adhérent à Générations Mouvement, le Club propose des activités variées, sorties, voyages, et moments conviviaux.

L'adhésion annuelle est de 20 €. Actuellement, un séjour dans le Cantal est prévu du 6 au 13 septembre (685 €, aide ANCV possible de 212 € selon ressources). Quelques places sont encore disponibles !

Participez aussi à nos jeux (scrabble, belote, palets, tarot...) ou à notre nouvelle activité : la danse en ligne, chaque lundi à 16h30, salle de la Renaissance.

Le Club est ouvert à tous, pour créer du lien et partager des activités !

Plus d'infos :

Mme Colette Constantin : 06 27 31 24 80

Mme Patricia Chadufaux : 06 76 31 23 42



LE ROI GRENOUILLE

Sur la scène de Beausoleil



Les 28, 29 et 30 mars la troupe adulte présentera la dernière pièce écrite par le Pontpéannais Michel Pages, qui avec ses 9 complices seront sur les planches.

« Ma place au paradis » tel est le titre de cette comédie qui se veut drôle avant tout.

Un vaudeville où les situations cocasses se succèdent pendant près d'une heure trente.

L'histoire : Après une soirée arrosée entre amis Philippe, le principal protagoniste, est victime d'un accident qui va le transposer dans un jeu organisé par Lucifer et St Pierre. Tout l'entourage de Philippe, femme, maîtresse, grand-mère, employés de maison, assureur et traiteur vont, malgré eux, entrer dans ce jeu. En fin de partie Philippe ira-t-il en enfer ou au paradis ? Venez nous voir pour le savoir.

Infos pratiques :

28 et 29 mars à 20h30 et 30 mars à 15h00 espace Beausoleil

Tarifs : Adultes : 7 euros, + 12 ans: 5 euros, - de 12 ans : gratuit

Réservation possible sur : Helloasso

Tel : 02 99 52 40 46

leroigrenouille-pontpean@sfr.fr

LE COMITÉ DES FÊTES

Vide grenier annuel du Comité des fêtes

Dimanche 27 avril 2025 – Réservé aux particuliers

Ouverture au public de 8h à 17h30 / Arrivée des exposants dès 6h00

Inscriptions obligatoires. Une pièce d'identité sera demandée. Les inscriptions se feront uniquement lors des permanences à la salle du Conseil de la mairie.

Réservations pour les riverains du secteur :

Mercredi 9 avril, de 14h à 18h30

Secteur concerné : Avenue du Chemin Vert, Rue des Peupliers, Rue des Pins, Allée des Ajoncs, Rue des Marronniers, Allée des Camélias, Allée des Bruyères, Allée des Genêts.

Réservations ouvertes à tous :

Samedi 12 avril, de 9h à 12h / Samedi 19 avril, de 9h à 12h

Tarifs :

- 4 € pour 2 mètres linéaires
- 5 € pour un véhicule sur emplacement (selon disponibilité)

Infos pratiques :

www.comitedesfetespontpean.fr

07 84 70 27 70 / comitedesfetes@pontpean.bzh

SOL MINEUR

En concert à la Glaz Arena

Le 11 janvier, les chanteurs de Sol Mineur ont participé au concert « 15 000 voix pour les plus belles chansons françaises » au Glaz Arena de Cesson-Sévigné. Chanter aux côtés de 450 choristes et d'artistes professionnels sur une grande scène fut un défi relevé avec brio : apprendre 22 chansons en seulement 4 mois.

Désormais, le groupe vocal se tourne vers de nouveaux projets : le festival « Y'a d'la voix » en mai et la préparation d'un prochain spectacle musical.

La chorale recrute pour enrichir la troupe et poursuivre l'aventure autour de Gilles Noulin, chef de chœur et directeur des 15 000 voix. Un tout nouveau répertoire autour de la chanson française est en cours : l'occasion idéale pour rejoindre Sol Mineur !

Si vous souhaitez nous rejoindre il est encore temps de se manifester... Vous pouvez faire quelques séances d'essai gratuites... Les répétitions ont repris mi-janvier les mardis soir de 20h30 à 22h15 à Pont-Péan.

Contact :

<https://sites.google.com/view/solmineur>

Tel : 06 32 29 61 77





GALERIE / RETOUR EN IMAGES



RÉNOVATION DES PLAQUES COMMÉMORATIVES

Le 1er novembre 2024, l'UNC de Pont-Péan a honoré les enfants de la commune morts pour la France. Les plaques portant leurs noms, apposées en 1986 sur le mur du cimetière, ont récemment été restaurées par des bénévoles de l'association.



SUCCÈS DE L'EXPOSITION DE LA COLLECTION BLANDIN

L'exposition "La Grande Guerre et le rôle des femmes", organisée à l'Espace Beausoleil du 8 au 14 novembre, a rencontré un vif succès. La collection exceptionnelle de Vivien et Émeline Blandin, composée de 3 500 objets authentiques, a attiré plus de 1400 visiteurs.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918 s'est tenue en présence des élus locaux, des autorités militaires, des anciens combattants, des représentants des associations, ainsi que de nombreux habitants venus honorer ce devoir de mémoire.



COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Fin novembre, s'est déroulée la collecte nationale de la Banque Alimentaire. À Pont-Péan, ce sont 16 foyers composés de 24 adultes et 22 enfants qui bénéficient de cette aide précieuse chaque samedi matin.



OPÉRATION CYCLISTES BRILLEZ

Les bénévoles de Rayons d'Action ont organisé le 6 décembre devant le groupe scolaire Lucie Aubrac l'opération "Cyclistes brillez"! Ils ont sensibilisés les enfants à la sécurité en vélo et ont distribué des kits lumière et des goodies réfléchissants.



RÉUNION PUBLIQUE "NOS LIEUX COMMUNS"

16 lieux répartis sur le territoire de Rennes Métropole, proposés par les communes, seront mis à disposition d'associations, de collectifs d'habitants ou de structures de l'économie sociale et solidaire, pour le déploiement de projets liés à la transition écologique et au vivre-ensemble.



SIGNATURE DE LA CONVENTION BLOPS

Le 11 décembre, s'est déroulée la signature officielle de la convention BLOPS, l'aboutissement d'un partenariat débuté en 2017. Les médiathèques de Bourgbarré, Laillé, Orgères, Pont-Péan et Saint-Erblon fonctionnent désormais en réseau.



CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Michel Demolder, maire de Pont-Péan, a présenté ses vœux à la population le 10 janvier à l'Espace Beausoleil. La soirée a débuté avec un magnifique concert du quintet à vent de l'école de Musique sur la Rive Sud.



BONNE ANNÉE À NOS AÎNÉ.E.S

Même loin de Pont-Péan, les aînés qui résident dans les EPHAD du département n'ont pas été oubliés. Les membres du CCAS, leur ont rendu visite pour leur souhaiter la bonne année. Chacun a reçu une boîte de chocolat en cadeau.

VIE ÉCONOMIQUE

L'ACTUALITÉ DES ENTREPRISES ET COMMERCES



UN JARDIN AU CORDEAU AVEC ELVIS THÉBAULT

Elvis Thébault, dirigeant de la société Thébault Motoculture, met à profit ses 20 ans d'expérience dans le domaine de la motoculture, acquise auprès des plus grandes marques telles que Stihl, Husqvarna, Stiga et Écho. Il propose ses services pour l'installation de robots tondeuses afin d'embellir les jardins et d'alléger les corvées d'entretien. Il assure également l'entretien des robots ainsi que la réparation des câbles périphériques.

Thébault Motoculture
23 bis route de Nantes
35131 Pont-Péan
Tel : 07 87 29 63 90
thebault.motoculture@gmail.com

MAD'IN TAXIS VOUS TRANSPORTE

Mad'In Taxis, société de taxis bénéficie d'une solide expérience dans le transport sanitaire. Avec une flotte de six véhicules, elle assure tous types de déplacements, qu'ils soient privés, vers la gare ou l'aéroport, ainsi que pour les rendez-vous médicaux. Elle dispose également de deux véhicules TPMP, spécialement équipés pour le transport de patients en fauteuil roulant. Forte d'une expertise dans l'accompagnement des personnes, toute l'équipe veille au confort et aux attentes de chaque client.

Pour toute prise de rendez-vous, demande d'information ou devis, il suffit de les contacter. L'équipe intervient sur Rennes et sa région.

Pratique :
Tel : 07.44.97.07.16
madintaxis@gmail.com



DÉPART DE PONT-PÉAN DU TROPHÉE LOISON BOBET U19



Le dimanche 16 mars, l'Association Cycliste Noyal Châtillon Cyclos organise le 37^{ème} Trophée Louison Bobet Fédéral U19. Le départ fictif sera donné à 14h00 sur la place de l'Hôtel de Ville à Chartres de Bretagne. Le peloton de 200 coureurs traversera Pont-Péan à allure contrôlée avant de s'arrêter au Bois Esnault, où le départ réel sera lancé. Les cyclistes parcourront ensuite 120 km à travers les communes environnantes.

Les organisateurs appellent à la prudence lors du passage du peloton et des voitures suiveuses. Venez nombreux encourager les coureurs !

MAIRIE

MAIRIE

2, avenue du Chemin Vert
02 99 52 41 70 - mairie@pontpean.bzh
www.pontpean.fr

Lundi, Mardi, Jeudi : 14h - 17h30
Mercredi : 10h - 12h / 14h - 17h30
Vendredi : 10h - 12h / 14h - 17h30
Samedi : 09h - 12h

**En cas d'urgence le week-end
l'adjoint.e d'astreinte est
joignable au 06 76 87 77 00**

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

rue de la Mine - 02 99 52 82 23
technique@pontpean.bzh

**Signaler un dysfonctionnement
d'éclairage, de voirie, d'égout :**
<https://e-demarches.rennes.fr/>
02 23 62 25 25

ESPACE BEAUSOLEIL

Salle de spectacles et de réceptions
allée de la Mine - 02 99 05 75 63
espacebeausoleil@pontpean.bzh
www.espacebeausoleil.fr

MÉDIATHÈQUE

18, route de Nantes - 02 99 52 80 53
mediatheque@pontpean.bzh
www.mediathequepontpean.fr
Mardi, jeudi : 16h30 - 18h30
Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h30
Samedi : 10h - 12h30

GROUPE SCOLAIRE LUCIE AUBRAC

allée de l'école - 02 99 52 84 05

ACCUEIL DE LOISIRS

ET PÉRISCOLAIRE (3 - 12 ans)
allée de l'école - 02 99 05 77 17
enfance@pontpean.bzh
pontpean.portail-familles.net

LOCAL JEUNES (12-18 ans)

Espace Beausoleil - allée de la Mine
06 74 83 34 95
localjeunes@pontpean.bzh

PETITE ENFANCE (0-6 ans)

2, rue de Bellevue - 06 86 87 31 63
petiteenfance@pontpean.bzh

CRÈCHE MILLE-PATTES

Espace Brocéliande
Chartres-de-Bretagne - 02 99 77 19 01

MULTI-ACCUEIL TINTINABULLE

1, rue Madame de Janzé
Chartres-de-Bretagne - 02 99 41 35 32

**CCAS - Centre Communal
d'Action Sociale**

Mairie de Pont-Péan - 02 99 52 41 70
Logements sociaux, tarification solidaire des transports, dispositif Sortir !, banque alimentaire.

**L'adjoint à la solidarité D. Jacq
reçoit sur rendez-vous, tous les
jeudis matins.**

**CDAS - Centre Départemental
d'Action Sociale**

rue Madame de Janzé
Chartres-de-Bretagne - 02 99 41 19 19

CULTURE

ENFANCE

SOCIAL

DÉCHETS

SANTÉ

RELAIS POSTAL

BAR-TABAC LE PONTPÉANNAIS

36, route de Nantes
02 99 52 83 85
Du lundi au samedi : 9h-12h et
14h-18h30
Samedi : 9h-12h / 15h-18h
Fermé le dimanche

MARCHÉ

Tous les dimanches matins
Place du C. Commercial Les Genêts

DÉCHÈTERIES

Bruz Les Garennes
du lundi au samedi 9h-12h et
14h-18h - fermé le mardi matin

St-Erblon Le Perray

du lundi samedi de 9h à 12h et
de 14h à 18h. fermé le mardi
après-midi

Service déchets Rennes

Métropole 08 00 01 14 31

MAISON MÉDICALE

88, route de Nantes

DIÉTÉTICIENNE

G. Quéré - 02 99 52 41 36

KINÉSITHÉRAPEUTES

M. André, N. Girard - 02 99 52 42 14

MÉDECINS

N. Galland - 02 99 52 86 64
S. Galland-Dayot - 02 99 52 44 44

PODOLOGUE

M. Mellet - 02 99 63 59 15

OSTÉOPATHE

A. Chevalier - 06 58 12 31 45

PSYCHOLOGUES

D. Cassin - 02 99 52 42 42
L. Le Mestre - 06 87 02 14 57

DENTISTES

V. Lainé - MP. Saulnier
T. Rabefraisana
5 bis, rue de la Rivaudière
02 99 52 85 41

INFIRMIÈRES

S. Lozahic
31, allée des Cèdres
06 83 57 15 12

A. Broussaud-Bécot & C. Verron
27, route de Nantes
07 49 90 00 97

M.Bézier et L.Renault
88 bis route de Nantes
06 84 13 21 97

PHARMACIE

M. Cavarec - 02 99 52 41 20

ORTHOPHONISTE

M. Blanchais - 2, allée du Parc
02 99 52 48 94

K. Guillet - 88 bis route de Nantes
02 23 45 61 87
06 70 53 98 96

M. Charuel, M. Méner et L. Noël
8 ter allée des Cèdres
02 99 53 52 01

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Charlize RAFFINEAU 28/11/24
MARÉCHAL

Antoine DAMLENCOUR 06/12/24

MARIAGES

Nadège COUET et 21/09/24

Sofiane BOUSSADIA

Régine HOCHARD et 10/12/24

Gaston VIS

DÉCÈS

Marc PILOQUET 31/10/24

André DESNOS 15/11/24

Erika YAMAMOTO 15/12/24
épouse CALVO
SEVILLANO

Patrick ROBERT 20/12/24

Jean CHRÉTIEN 27/01/25

Élise GUILLOUX 28/01/25
épouse PERSAIS

Jean BEAUCHÉ 08/02/25

URGENCES : 112 - SAMU : 15 Police
secours **17** - Pompiers : **18**
Urgences pour personnes qui ont des
difficultés à entendre ou à parler : **114**



L'agenda

MARS

SAMEDI 1^{er} MARS À 10H
**PORTES OUVERTES DE LA
RÉSIDENCE ÉKIP'ÂGE**

Résidence Ékip'âge
"Les landes de Tellé"

SAMEDI 1^{er} MARS À 20H30
DIMANCHE 2 MARS À 15H

**VENISE SOUS LA NEIGE
DANCING QUEEN**

Les Arts Maniaques
À l'Espace Beausoleil

LUNDI 3 MARS À 20H30

CONSEIL MUNICIPAL
À la salle du conseil

JEUD 6 MARS À 20H30

**EXODE(S)
DJAMIL LE SHLAG**
À l'Espace Beausoleil

SAMEDI 8 MARS À 10H

LES PETITS LECTEURS
À la médiathèque

SAMEDI 8 MARS À 19H30

**FÊTE DE LA SAINT-PATRICK
Comité de jumelage**
À l'Espace Beausoleil

VENDREDI 14 MARS À 20H

PROJECTION SURPRISE
Dans le cadre de
la médiathèque fait son cinéma
À l'Espace Beausoleil

SAMEDI 15 MARS

PLANTATION DE LA MINI-FORÊT

SAMEDI 15 MARS À 19H

**20 ANS DE BAD
À PONT-PÉAN
APB 35**

À l'Espace Beausoleil

JEUDI 20 MARS À 19H30

**LE RISOTTO DE STUTTGART
HILDEBRANDT**

À l'Espace Beausoleil

SAMEDI 22 MARS À 10H30

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS
À la salle du conseil

MARDI 25 MARS À 14HW

**RÉUNION D'INFORMATION
"LES ARNAQUES EN LIGNE"**
À la salle du conseil

VENDREDI 28 MARS À 20H30

SAMEDI 29 MARS À 20H30

DIMANCHE 30 MARS À 15H

**MA PLACE AU PARADIS
Le roi Grenouille**

À l'Espace Beausoleil

LUNDI 31 MARS À 20H30

CONSEIL MUNICIPAL
À la salle du conseil

AVRIL

VENDREDI 25 AVRIL À 20H30

**DOUBLE PLATEAU ROCK
ONE RUSTY BAND +
THEBLOYET BROTHERS**
À l'espace Beausoleil

SAMEDI 26 AVRIL À 10H

LES PETITS LECTEURS
À la médiathèque

DIMANCHE 27 AVRIL DE 8H À 17H30

VIDE GRENIER

Comité des fêtes de Pont-Péan
Dans le secteur de la mairie

MAI

JEUDI 22 MAI À 20H30

**CHANT'ÂGE
LALO**

À l'Espace Beausoleil

SAMEDI 24 MAI À 10H

LES PETITS LECTEURS
À la médiathèque



Prochaine permanence du
conseiller numérique

Mardi 25 mars

Jeudi 17 avril

Mercredi 30 avril

Vendredi 09 mai

Mardi 10 juin

Informations et
inscriptions à la mairie



Retrouvez toute l'information
de votre ville sur son site internet
www.pontpean.fr



Recevez l'actualité pont-péannaise
en vous inscrivant à la
newsletter



Suivez l'actualité,
l'agenda et les lives sur
@VilledePontPean

Directeur de publication : Michel DEMOLDER - Magazine municipal trimestriel réalisé par le service communication de la commune avec la participation des élus, des services municipaux et des associations. Tirage 2 200 exemplaires - distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Pont-Péan.

Imprimerie EDICOLOR PRINT Usine de la Fresnais BP 47041 35470 Bain de Bretagne

Contact : communication@pontpean.bzh



Le prochain magazine municipal paraîtra **le 12 mai 2025** / Informations à communiquer pour **le 2 avril 2025**.

Pont-Péan